

Compte-rendu du rendez-vous salarial du 17 octobre 2018

A l'ouverture de la réunion, le secrétaire d'Etat O. DUSSOPT a pris la précaution de préciser qu'il s'agissait du suivi du rendez-vous salarial du 18 juin 2018. C'est donc la poursuite de l'austérité salariale pour les agents, pas de mesure générale et la poursuite du gel de la valeur du point d'indice.

LES ANNONCES FAITES LE 18 JUIN ONT ETE CONFIRMEEES EN Y APPORTANT QUELQUES PRECISIONS :

- **Poursuite du déploiement du PPCR en 2019** : 14 nouveaux décrets ont été publiés, 5 sont en attente d'un passage en CTM ou d'un avis du Conseil d'Etat, et pour 7 corps de la FPE des échanges sont en cours (cf. le document de la DGAFP) ;
- **La reconduction de la GIPA au titre de 2018** (période 2014-2017) est confirmée : le décret et l'arrêté sont en cours pour un paiement espéré à la fin du second semestre. A ce stade aucune réponse à notre demande concernant la GIPA 2019 (période 2015-2018) ;
- **La revalorisation des barèmes des frais de missions** : les textes sont en cours de finalisation pour une date d'effet au 1/1/2019. Et toujours rien pour les taux de repas et indemnité de stage !
 - Frais d'hébergement (suppression de la notion de « tournée » pour l'outre-mer) :

Dispositif actuel (décret)	Métropole			DROM		COM	
				Mission	Tournée	Mission	Tournée
Nuitée	60 €			58,50 €	40,95 €	78 €	54,60 €
Dispositif nouveau	France métropolitaine			DROM		COM	
	Taux de base	Grandes villes et Grand Paris	Paris	Mission et tournée		Mission et tournée	
Nuitée	70 €	90 €	110 €	70 €		90 €	

- Revalorisation du barème de l'indemnité kilométrique de + 17%, ce qui reste bien en deçà de la revendication de la CGT d'une harmonisation sur le barème de l'impôt sur le revenu ;
 - Les travailleurs handicapés bénéficieront d'un taux de 120 €.
- **Ajustement des décrets transfert primes/points** : le décret n°2018-807 du 24 septembre 2018 corrige, dans les décrets 2016-588 et 2017-662, l'effet du bénéfice de l'indemnité de compensation de la CSG sur le transfert primes/points (TPP) qui pénalisait les agents ayant peu ou pas de prime. Dorénavant cette indemnité sera exclue de l'assiette du TPP avec effet au 1^{er} janvier 2018. L'unique revalorisation de l'indemnité de compensation de la CSG au 1^{er} janvier 2019 est confirmée.
 - **Jours épargnés sur le CET** : revalorisation de 10 € du barème d'indemnisation des jours épargnés sur CET et abaissement du seuil d'indemnisation ramené de 20 jours à 15 jours. Le décret 2004-878 est en cours de transmission au Conseil d'Etat. La CGT, a dénoncé les différences de traitement subies par les agents de la FPH qui ne bénéficieront pas de ces mesures.

QUELQUES ANNONCES SUR DES CHANTIERS EXTRA-SALARIAUX :

- **La protection sociale complémentaire** : la mission confiée aux inspections générales des trois versants (IGF, IGA, IGAS) est toujours en cours. L'objectif est de proposer des pistes d'évolution de la participation des employeurs au financement de la PSC, y compris à la FPH, s'avère plus compliquée que prévu. L'ouverture de ce chantier est donc reportée au 1^{er} trimestre 2019 ;
- **L'accès au logement** : un état des lieux des difficultés d'accès au logement pour les agents et des besoins des ministères-employeurs est en cours ;
- **L'aide à l'installation des personnels (AIP)** : publication d'une nouvelle circulaire du 21 juin 2018 relative à l'AIP avec la prise en compte du zonage issu de la loi ALUR.

LES MESURES NOUVELLES ANNONCEES :

➤ Heures supplémentaires exonérées de cotisations salariales

Le gouvernement propose l'exonération de la part salariale des cotisations sociales (RAFP et IRCANTEC pour les contractuels) sur les heures supplémentaires, qui demeureront imposables, à l'instar du dispositif appliqué dans le secteur privé. Cette mesure, mise en œuvre dans le cadre du PLFSS 2019, n'entrera pas en vigueur avant le 1^{er} septembre 2019.

Pour la CGT, cette mesure qui concerne environ 1,5M d'agents (700 000 pour l'État, principalement à l'Education nationale, 220 000 pour la FPH notamment les infirmiers et aides-soignants, 570 000 pour la FPT) pour un gain mensuel de l'ordre de 10€ à 16€, vise à accompagner les suppressions d'emploi et aura pour effet d'allonger le temps de travail au détriment de la santé des personnels. Elle sera de surcroît financée par une ponction sur la branche famille de la Sécurité sociale, ponction dont le mode de financement demeure non précisé.

➤ Mesures inscrites dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé

La DGAFP a présenté quatre mesures du « plan santé », qui « feront l'objet prochainement d'une concertation sous l'égide du ministère des Solidarités et de la Santé afin d'en préciser les modalités d'application et le calendrier de mise en œuvre », a indiqué le secrétariat d'État.

- Création d'une prime de coopération pour les professionnels engagés dans le déploiement de protocoles de coopération interprofessionnelle ;
- Reconnaissance statutaire des infirmiers en pratique avancée exerçant en secteur hospitalier et engagés dans ces protocoles de coopération ;
- Amélioration du reclassement des aides-soignants accédant au corps des infirmiers par le biais de la promotion professionnelle ;
- Revalorisation de la prime d'assistants de soins en gérontologie et élargissement du périmètre des bénéficiaires, en lien avec une démarche de développement des formations correspondantes.

Le plafond des heures supplémentaires mensuelles est relevé de 15 à 20 heures.

➤ Mise en place du forfait mobilité durable en substitution de l'IK Vélo

Après avoir tergiversé pendant plusieurs groupes de travail sur les frais de déplacement, le gouvernement reporte encore une fois la mise en œuvre de l'IK vélo. Celle-ci sera remplacée par « un forfait mobilité durable » annuel de 200 €, dont les modalités sont en cours de définition.

Union Fédérale des Syndicats de l'Etat CGT 263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

☎ : 01.55.82.77.56 - Mel : ufse@cgt.fr - site : <http://ufsecgt.fr>

Fédération Des Services Publics CGT 263, Rue de Paris – case 547 – 93514 Montreuil CEDEX

☎ : 01.55.82.88.20 - Mel : fdsp@cgt.fr - site : <http://cgtservicespublics.fr>

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT 263, Rue de Paris – case 538 – 93514 Montreuil CEDEX

☎ : 01.55.82.87.49 - Mel : santeas@cgt.fr - site : <http://sante.cgt.fr>